



COMMUNE DE WEMMEL

www.wemmel.be

CONSEIL COMMUNAL DU 25 SEPTEMBRE 2008

Application de l'article 252 du décret communal

Présents : Messieurs B. Carpriau, président – échevin, Van Langenhove, bourgmestre, Andries, Mertens, Vander Voorde, échevins, Belgrado, Verhasselt, Mme Govaere-Laurent, Noltinx, Stevaert, Mme Van Cauwenberghe, Van Mulders, Coomans de Brachène, De Visscher, Mme Sarels, Galluccio, Vansteenkiste, Mme Colier, Mme Moreau, Verbist, De Lille et Mme Dewell, conseillers, et Mme K. De Taeye, secrétaire

Excusée : Mme Van der Straeten

SEANCE PUBLIQUE

Le président ouvre la séance.

Avant de procéder au traitement des points de l'ordre du jour, le point suivant est abordé:

1. Ratification de la décision du Collège des échevins du 17 septembre 2008 portant désignation de Mme Katrien De Taeye en tant que secrétaire faisant fonction : est approuvé A
L'UNANIMITE ;

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance précédente : celui-ci est approuvé par 16 voix pour et 6 abstentions (M. Mertens, Galluccio, Verbist, De Lille, Mme Sarels, Mme Colier).

Sur proposition du président, le Conseil décide de fixer en raison de l'urgence les points suivants à l'ordre du jour :

* Point proposé par le Collège

Vote sur l'urgence:

A L'UNANIMITE : Prise de connaissance de la décision de suspension par le gouverneur en date du 16/09/2008 de l'article 5 de la décision du collège du 25 juin 2008 portant adjudication publique concernant la fourniture d'électricité aux installations, à l'éclairage public et aux bâtiments de la commune et du CPAS et de l'article 8 de la décision du conseil communal du 3 juillet 2008 concernant l'achat commun d'énergie électrique par la commune et le CPAS pour leurs installations, bâtiments et l'éclairage public

* Point proposé par M. Walter Van Steenkiste : Désignation du président de la commission Finances du conseil communal

Vote sur l'urgence:

PAR 13 VOIX POUR (M. Mertens, Galluccio, Verbist, De Lille, Mme Colier, Van Mulders, Vander Voorde, Verhasselt, Stevaert, De Visscher, Vansteenkiste, Belgrado et Mme Moreau), 8 VOIX CONTRE ET 1 ABSTENTION (Mme Sarels)

2. Compte de la commune pour l'exercice 2007 : est approuvé par 16 voix pour et 6 voix contre (M. Mertens, Mme Sarels, M. Galluccio, Mme Colier, M. Verbist, De Lille)
3. Compte du CPAS pour 2007 : est approuvé A L'UNANIMITE.
4. Désignation des membres manquants de la commission Culture du conseil communal : est ajournée A L'UNANIMITE dans l'attente d'une réponse du gouverneur à la plainte introduite par le cartel WEMMEL.
5. Approbation du cahier des charges et de l'estimation pour l'achat de sacs à déchets compostables : est approuvé A L'UNANIMITE.
6. Approbation du cahier des charges et de l'estimation pour l'achat de sacs à déchets ultimes 2009-2010 : est approuvé A L'UNANIMITE.
7. Modification du règlement de la circulation complémentaire – Emplacement de stationnement pour handicapé Chaussée de Bruxelles 276 : est approuvé A L'UNANIMITE.
8. Modification du règlement de la circulation complémentaire : limitation de la vitesse à 50 km/h sur la Chaussée de Bruxelles : est approuvé A L'UNANIMITE.
9. Fixation du prix des consommations et de la tarte pendant le spectacle de Lize Marke le 19 octobre 2008 : est approuvé A L'UNANIMITE.
10. Ecole primaire communale néerlandophone – Ratification encadrement des enfants de l'école primaire par des enseignants et encadrement des activités sportives SVS le mercredi après-midi est approuvé par 16 voix pour et 6 voix contre (M. Mertens, Mme Sarels, M. Galluccio, Mme Colier, M. Verbist, De Lille)
11. Décision de principe fondation d'un conseil de jeunesse - projets de textes « Statuts du conseil communal de jeunesse » et « Convention entre l'administration communale et le conseil communal de jeunesse » : ce point n'est pas approuvé par 7 voix pour (Vander Voorde, Verhasselt, Stevaert, Van Steenkiste, De Visscher, Van Mulders et Mme Van Cauwenberghe), 8 contre (Mertens, Mme Govaere-Laurent, Noltinx, Mme Sarels, Galluccio, Mme Colier, Verbist, De Lille) et 7 abstentions (Van Langenhove, Andries, Carpriau, Belgrado, Coomans de Brachène, Mme Moreau, Mme Dewell)..
Les projets de textes « Statuts du conseil communal de jeunesse » et « Convention entre l'administration communale et le conseil communal de jeunesse » ne sont pas traités.
12. Gecoro : prise de connaissance de la lettre du 27/08/08 de la Province du Brabant flamand (approbation des décisions du conseil communal des 31/01/08, 08/05/2008, 03/07/08 pour autant que la désignation d'un des experts suppléants soit retirée) : est approuvé A L'UNANIMITE.
13. Prise de connaissance de la décision de suspension par le gouverneur en date du 16/09/2008 de l'article 5 de la décision du collège du 25 juin 2008 portant adjudication publique concernant la fourniture d'électricité aux installations, à l'éclairage public et aux bâtiments de la commune et du CPAS et de l'article 8 de la décision du conseil communal du 3 juillet

2008 concernant l'achat commun d'énergie électrique par la commune et le CPAS pour leurs installations, bâtiments et l'éclairage public: PRISE D'ACTE A L'UNANIMITE

14. Désignation du président de la commission Finances du conseil communal : M. Walter Van Steenkiste est seul candidat. Est proposé comme président, après vote secret, par 12 voix pour, 8 voix contre et 2 abstentions, M. Van Steenkiste Walter.

POINTS SUPPLÉMENTAIRES FIXÉS À L'ORDRE DU JOUR PAR LES CONSEILLERS COMMUNAUX

PAR M. R. DE VISSCHER

15. Approbation de la mission confiée au Collège en vue de l'élaboration d'un règlement pour la mise à disposition d'infrastructures communales : est approuvé par 13 voix pour (Vander Voorde, Verhasselt, Stevaert, De Visscher, Van Steenkiste, Mertens, Galluccio, Verbist, De Lille, Mme Sarels, Mme Colier, Van Mulders, Mme Moreau), 7 voix contre et 2 abstentions (Mme Van Cauwenberghe et M. Belgrado)

PAR M. R. DE LILLE

16. Confier au Collège la mission d'élaborer un règlement relatif aux panneaux électoraux communaux par liste : est approuvé par 12 voix pour (Vander Voorde, Verhasselt, Stevaert, De Visscher, Van Steenkiste, Van Mulders, Mertens, Galluccio, Verbist, De Lille, Mme Sarels et Mme Colier), 8 voix contre et 2 abstentions (Mme Moreau et Mme Van Cauwenberghe).

PAR M. NOLTINCX

17. Création d'une cellule Propreté publique à Wemmel : pas de vote mais évaluation du fonctionnement actuel fin mars 2009.
18. Lutte contre les problèmes de propreté à Wemmel : modification du règlement fiscal pour l'évacuation des déchets clandestins : sur proposition du président, il est procédé au vote sur le principe étant entendu que le texte doit être réexaminé: 20 voix pour (Carpriau, Van Langenhove, Andries, Mertens, Vander Voorde, Belgrado, Mme Govaere-Laurent, Noltincx, Stevaert, Mme Van Cauwenberghe, Coomans de Brachène, De Visscher, Mme Sarels, Galluccio, Vansteenkiste, Mme Colier, Mme Moreau, Verbist, De Lille et Mme Dewell) et 2 abstentions (M. Verhasselt et Van Mulders).
19. Etat des aires de jeu à Wemmel : le président considère qu'il s'agit d'une question s'adressant au Collège.

Des questions verbales sont posées au collège des bourgmestre et échevins par les conseillers suivants:

- M. Coomans de Brachène
- M. Noltincx
- M. De Lille
- M. Galluccio

Cette liste est disponible pour consultation à la maison communale – Avenue Dr. H. Follet 28 à 1780 Wemmel, tous les jours ouvrables de 8h30 à 11h30, et ce jusqu'au 17 octobre 2008.

Wemmel, 26 septembre 2008

Par ordonnance :
Le Secrétaire ff.
(s) Mme K. DE TAEYE

Le Président
(s) B. CARPRIAU